



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-056-2026-06

PUBLIÉ LE 22 JUIN 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cabinet

IDF-2026-06-19-00027 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/67 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (1
page)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie

IDF-2026-06-17-00014 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/68?? portant
modification de l'arrêté ayant autorisé la création de l'officine de
pharmacie. (1 page)

Page 5

IDF-2026-06-17-00013 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/70 ?? constatant
la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie (1 page)

Page 7

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-06-19-00027

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/67 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

**ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2026/67 constatant la cessation définitive d'activité
d'une officine de pharmacie**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 18 août 1972 portant octroi de la licence n°78#001072 à l'officine de pharmacie sise 20 rue Pierre Louis Guyard à Montesson (78360) ;
- VU** La déclaration en date du 13 mai 2026 par laquelle Madame Myriam RICATTI déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 20 rue Pierre Louis Guyard à Montesson (78360) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;

CONSIDERANT que la titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 14 août 2026 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** La cessation définitive d'activité à compter du 14 août 2026 de l'officine de pharmacie sise 20 rue Pierre Louis Guyard à Montesson (78360) exploitée par Madame Myriam RICATTI est constatée.
La licence n°78#001072 est caduque à compter de cette date.
- ARTICLE 2^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 3^e :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,



Signé électroniquement par Fabien
PERUS - Directeur du Pôle Efficience
Le 19/06/2026 à 10:25

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-06-17-00014

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/68
portant modification de l'arrêté ayant autorisé
la création de l'officine de pharmacie.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2026/68

portant modification de l'arrêté ayant autorisé la création de l'officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 26 mars 2025 portant octroi de la licence n°94#001808 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise 6 place Vercingétorix à Champigny-sur-Marne (94500) ;
- VU** la demande en date du 29 juin 1944 par laquelle Monsieur Jean-François BERTRAND sollicite la modification de la licence n° 94#001808 ;

- CONSIDÉRANT** que la Mairie de Champigny-sur-Marne (94500) a procédé à un numérotage rectificatif au sein de la commune ;
- CONSIDÉRANT** qu'il convient de tenir compte de cette nouvelle numérotation et que l'arrêté de la licence n° 94#001808 de l'officine dont Monsieur Chaïk MOUSSABAY est titulaire, en date du 29 juin 1944, doit être rectifié en conséquence ;
- CONSIDÉRANT** que les conditions d'exploitation de l'officine dont Monsieur Chaïk MOUSSABAY est titulaire sont pour le reste inchangées ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** L'arrêté en date du 29 juin 1944, ayant autorisé l'installation de l'officine de pharmacie de Monsieur Chaïk MOUSSABAY par transfert est modifié comme suit,

Les termes :

« 6 place Vercingétorix à Champigny-sur-Marne (94500) »

sont remplacés par les termes :

« 323 avenue Lucien Barrault à Champigny-sur-Marne (94500) »

Le reste sans changement.

- ARTICLE 2^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

- ARTICLE 3^e :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,



Signé électroniquement par Fabien
PERUS - Directeur du Pôle Efficience
Le 17/06/2026 à 15:05

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-06-17-00013

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/70
constatant la caducité d'une licence d'une
officine de pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2026/70

constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 30 octobre 1942, portant octroi de la licence n°75#000067 à l'officine de pharmacie sise 45 rue du Faubourg Saint-Denis à Paris (75010) ;
- VU** l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023-77 en date du 27 octobre 2023 ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie vers le 43 rue du Faubourg Saint-Denis à Paris (75010) et octroyant la licence n°75#001921 à l'officine de pharmacie ainsi transférée ;
- VU** la déclaration en date du 28 mai 2026 par laquelle Monsieur Jonathan LEVINE informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine sise 43 rue du Faubourg Saint-Denis à Paris (75010) suite à transfert et restitue la licence n° 75#000067 ;

CONSIDERANT que l'officine de pharmacie issue du transfert autorisé par arrêté du 27 octobre 2023 susvisé, sise 43 rue du Faubourg Saint-Denis à Paris (75010) et exploitée sous la licence n°75#001921, est effectivement ouverte au public à compter du 1^{er} juillet 2024 ;

CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine de pharmacie exploitée sous la licence n°75#001921 entraîne la caducité de la licence n°75#000067 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Est constatée, à compter du 1^{er} juillet 2024, la caducité de la licence n°75#000067, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°75#001921, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 43 rue du Faubourg Saint-Denis à Paris (75010).

ARTICLE 2^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3^e : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation



Signé électroniquement par Fabien
PERUS - Directeur du Pôle Efficience
Le 17/06/2026 à 15:05